



2018 ANNÉE BLANCHE POUR LES CHRS ! 2019 FO EXIGE UNE VALEUR DU POINT à 4 € !

Présents : NEXEM, SUD, CGT, CFTD, ARRA Conseil, FO.

1. Approbation du relevé de décisions du 21 novembre 2018

Approuvé avec quelques modifications.

2. Complémentaire Santé

Le régime de complémentaire santé arrive à la fin de sa période quinquennale. Pour le maintenir sous sa forme actuelle d'une recommandation, il doit être procédé à son renouvellement par appel d'offres.

NEXEM évoque la création d'une CPS (Commission Paritaire Spéciale). C'est une forme juridique obligatoire qui permet d'éviter l'écueil du conflit d'intérêts puisqu'une CPS s'attache à vérifier que ses membres ne sont pas engagés, par ailleurs, dans l'administration des organismes assureurs.

Pour FO, la branche CHRS est dotée d'une CNPTP (Commission Nationale Paritaire Technique de Prévoyance) qui peut se charger de ce travail.

Par contre, des choix politiques sont à faire sur la complémentaire santé, c'est le rôle de la CNPN. Par exemple, FO souhaite que soit abordée la possibilité de transformer le montant de la cotisation en pourcentage du salaire.

Une discussion s'engage autour du cahier des charges, de la publicité de l'avis d'appel à la concurrence... et sur le calendrier, avec des délais obligatoires (10 jours pour être publié, puis 52 jours pour répondre) ...

FO interpelle NEXEM : les employeurs sont-ils disposés à améliorer la complémentaire santé ? Quelle sera la participation financière des employeurs ? **Pour FO**, il est indispensable d'avoir ces informations pour démarrer une négociation.

FO rappelle la situation dans laquelle nous sommes, et particulièrement les attaques contre la Sécurité sociale. Les conséquences du Plan 100 % Santé « Reste A Charge Zéro » ne sont pas des moindres... Le RAC Zéro ne serait-il pas qu'une CMU-C étendue aux salariés ?

NEXEM nous souhaite d'être pragmatiques... FO et CGT rappellent simplement que nous sommes là pour porter des revendications !

FO demande s'il est prévu un suivi spécifique pour les retraités. FO pose également la question d'un régime spécifique pour les CDD (difficultés particulières des salariés qui changent sans cesse de mutuelle et paient souvent pour une mutuelle qu'ils n'utilisent pas) ? Qu'en est-il du versement du Chèque Santé pour les salariés CDD qui font valoir une dispense ?

3. Questions diverses

→ La CGT fait lecture d'une déclaration concernant **la situation de l'OPCO** et pointe un recul démocratique avec la perte des instances régionales et un désaccord concernant le fonctionnement des instances paritaires, en particulier sur les modes de décisions.

**CNPN CHRS
COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
6 FEVRIER 2019**

COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE NÉGOCIATION CHRS

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions du 21 novembre 2018
2. Complémentaire Santé
3. Questions diverses

OPCO (Opérateur de Compétences) : « remplace » les OPCA (UNIFAF pour les CHRS) qui sont supprimés avec la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage 2018 - loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »).

Commentaire FO : Cette réforme de la formation professionnelle n'a rien d'anodin ! Elle vient remettre en cause le financement et la gestion des fonds de la formation professionnelle, et elle relègue la formation qualifiante au profit de blocs de compétences.

Pour en savoir plus : <https://www.fnasfo.fr/wp-content/uploads/2019/03/les-nouvelles-re-gles-du-financement-de-la-formation-professionnelle.pdf>

L'accord constitutif de l'OPCO Santé qui a été signé marque un recul important des droits (accord entre NEXEM et 1 seule Organisation Syndicale de salariés, en l'occurrence la CFDT). Cet accord fait l'objet d'une opposition majoritaire. Pour la CGT et FO, il y a urgence et obligation de renégocier rapidement. Le gouvernement veut une finalisation des OPCO pour le 31 mars.

A l'heure où nous écrivons, un nouvel accord constitutif de OPCO Santé vient d'être validé par le ministère du Travail. FO y a pris toute sa place et se félicite de cette issue, en particulier pour les salariés d'UNIFAF dont l'emploi était mis en cause, et également pour les salariés du secteur engagés actuellement dans des formations continues.

Pour autant, le contexte reste inquiétant pour l'accès à la formation professionnelle des salariés puisque cette loi bouleverse complètement le financement, le montant des droits et donc l'accès à la formation qualifiante continue.

→ SUD demande des précisions sur le projet de **rapprochement entre les organisations patronales du secteur social et médico-social à but non lucratif ?**

NEXEM se dit optimiste sur une prochaine validation d'une « confédération patronale ».

FO demande quelles conséquences cela aura-t-il sur les Accords CHRS. NEXEM revient une nouvelle fois sur leur grand projet conventionnel.

FO rappelle à NEXEM qu'en dehors de la CCNT 66 et des Accords CHRS, NEXEM n'existe pas. FO dénonce une attaque globale contre nos droits à peine masquée dans ce projet de socle conventionnel voulu par NEXEM, socle qui se veut certes élargi, mais au rabais !

De plus, FO rappelle que les accords de la branche BASS (Branche du secteur Associatif Sanitaire et Social) négociés en CPB (Commission Paritaire de Branche) permettent déjà d'étendre les accords de branche, de façon à ce qu'ils s'appliquent à tout le secteur. Le socle conventionnel étendu existe donc déjà !

FO a proposé à la signature un avenant dans la 66 avec **une valeur du point à 4€**. FO, SUD et CGT l'ont signé. Que fait NEXEM ?!

Pour les organisations syndicales FO, CGT et SUD, les employeurs sont entièrement responsables de la situation actuelle : le manque de moyens, le turn-over infernal dans les établissements, la déqualification, la baisse de la qualité du service rendu, les laissés pour comptes à la rue.... ne sont que la conséquence logique de l'accompagnement passif des politiques d'austérité imposées par le gouvernement.

FO appelle les salariés des CHRS à se rapprocher du SDAS FO (Syndicat Départemental Action Sociale) de leur département et à s'organiser pour RESISTER, REVENDIQUER ET RECONQUERIR !

Paris, le 3 avril 2018

Pour la délégation FO : Corinne PETTE et Michel POULET